

J'espère que, les députés étant plus nombreux à la Chambre et ayant eu le temps de réfléchir sur cette question, le résultat sera différent. La présidence a laissé entendre qu'il serait contraire au Règlement de chercher à modifier le bill de manière à élever les niveaux d'exemption, mais on nous a dit aussi en comité plénier, que nous pourrions présenter tout amendement visant à réduire un taux d'imposition, à condition de proposer une réduction d'ensemble. Voilà pourquoi j'ai proposé en comité plénier que le taux applicable aux premiers \$500 de revenu imposable soit réduit de 17 à 2 p. 100, et qu'une diminution correspondante de \$75 soit faite à tous les échelons, du premier au dernier.

J'ai l'intention de demander à la Chambre de voter une motion chargeant le comité plénier de reconsidérer la proposition. Donc, je voudrais maintenant proposer mon amendement si Votre Honneur veut bien me le permettre. Je serai heureux de continuer mes remarques quand nous reviendrons au bill demain.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député devrait vraiment attendre d'avoir terminé ses remarques pour proposer sa motion. Il aimerait peut-être nous dire en quoi consistera sa motion, mais il pourrait avoir des difficultés du point de vue de la procédure. Le député pourrait nous dire en quoi consiste sa motion et poursuivre ses remarques demain. Il lui reste encore 30 secondes.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Cette façon de procéder me convient tout à fait, monsieur l'Orateur. A la fin de mes remarques, je vais proposer:

Que le bill C-259 ne soit pas lu maintenant pour la 3<sup>e</sup> fois mais qu'on le renvoie au comité plénier pour qu'il réexamine le nouvel article 117(1) de l'article 1 aux pages 313 et 314 et surtout qu'il envisage de substituer au chiffre de 17 p. 100 à la ligne 38 de la page 313 celui de 2 p. 100, réduisant ainsi de \$75 le montant indiqué au début de chacun des alinéas b) à m) inclusivement à la page 314.

Votre Honneur, je vois qu'il est 10 heures.

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'AIDE À L'ÉTRANGER— LES ENVOIS PAR L'ENTREMISE DE COURTIER CANADIENS

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, la Chambre a approuvé il y a quelques jours un crédit supplémentaire concernant le versement de 22 millions de dollars à l'Agence canadienne de développement international, portant ainsi à quelque 215 millions le montant que le Canada affectera à cette agence.

Tous les Canadiens seront satisfaits de constater, je pense, que durant la dernière décennie la contribution financière apportée à l'aide internationale n'a pas cessé d'augmenter. Dans ces 215 millions entre l'assistance économique, laquelle comporte la fourniture de denrées, de matériel et d'aliments, et certains programmes de l'ACDI prévoient les secours nécessaires en temps de crise internationale. J'apprends de sources que je considère bien autorisées que tous les envois de denrées sous l'égide de

l'ACDI sont préparées par l'entremise de courtiers new-yorkais et que leur transport est d'habitude assuré par des navires étrangers. J'ai assez de patriotisme, je pense, pour m'imaginer que quelque part dans le monde, des gens qui ont besoin de l'aide canadienne souhaiteraient qu'elle arrive par navire battant pavillon canadien. D'où la question que j'avais posée à la fin novembre, et une autre le 6 décembre, à laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a répondu:

• (10.00 p.m.)

Il y a relativement peu de temps qu'on permet l'usage de fonds canadiens pour les expéditions maritimes et jusqu'ici cette politique n'a été appliquée qu'à très peu de pays. D'autre part, pour ce qui est des dons ou subventions, il est entendu qu'on donne tout le travail possible aux courtiers et expéditeurs canadiens. En outre, quand les départs, les tarifs et la disponibilité des compagnies d'expédition canadiennes le permettent, les contrats leur sont accordés.

Cela vous choque et vous étonne peut-être au plus haut point, monsieur l'Orateur, vous qui êtes de Cornwall et qui pouvez regarder les navires passer devant votre porte, pour ainsi dire, d'apprendre que le Canada n'a en réalité, à l'heure actuelle, que deux cargos au long cours qui battent pavillon canadien: le *Federal Hudson*, et le *Global Envoy*. Il y en aurait peut-être un troisième, le *Cabatern*, qui est un navire-citerne.

À l'heure actuelle, les Chemins de fer nationaux utilisent le *Federal Hudson* comme traversier pour automobiles. Le *Global Envoy* dont on n'a pas besoin est immobilisé à Sorel (Québec) bien qu'il s'agisse d'un des navires les mieux équipés de ce genre battant pavillon canadien. Le navire-citerne *Cabatern*, lui, est en rade à Toronto et on ne prévoit pas de s'en servir. Ainsi, la flotte marchande canadienne au long cours se résume à bien peu de chose et est en grande partie immobilisée à l'heure actuelle. En outre, mes informateurs me disent qu'ils ne connaissent aucun courtier canadien qui s'occupe de ces expéditions d'aide à l'étranger et ne connaissent aucun navire canadien qui les transporte; on aimerait bien que le gouvernement identifie les courtiers et les navires canadiens si possible.

On remarquera que nous avons abandonné le transport maritime et que notre flotte marchande du temps de la guerre a été grandement réduite. Donc, nous sommes tout à fait désintéressés des activités maritimes bien que notre littoral soit l'un des plus étendus au monde. Nous nous retirons rapidement de l'industrie manufacturière et nous laissons les pays étrangers l'accaparer, mais nous ne sommes ni des scieurs de bois ni des porteurs d'eau. Ceux à qui j'ai parlé de ces expéditions de l'ACDI se demandent ce que nous sommes devenus, en somme.

J'espère que quiconque répondra pourra nous dire qui sont les courtiers, quels sont les navires canadiens et quelles sont les cargaisons qui sont transportées vers d'autres pays—les cargaisons de l'ACDI—et je tiens également à signaler que je vais suivre l'affaire de près, car il me semble que quiconque ressent le moindre patriotisme peut s'y intéresser, et j'y veillerai quand les crédits de l'ACDI seront proposés au comité des affaires extérieures l'an prochain.

[Français]

**M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le président, en réponse à l'honorable député d'Halifax-East Hants, je dois dire que la politique canadienne, en ce qui a